



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 13770

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie, singulièrement en première et terminale scientifiques. Il se fait le relais de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie dans sa demande d'augmentation des quotas horaires d'enseignement de ces matières, dès la rentrée 2014 (2 heures 30 en première scientifique/ 2 heures 30 en terminale scientifique). Qu'ils soient scientifiques ne peut exonérer cette partie de la jeunesse de la base culturelle nécessaire à l'ériger en citoyens pleinement responsables de demain. Outre la connaissance de l'alentour spatial et temporel, il s'agit là du fondement des matières humanistes que nous nous devons tous de défendre. Il souhaiterait donc savoir dans quelle mesure le débat peut être ouvert avec les enseignants, les associations de parents d'élèves et les responsables d'établissement afin qu'une solution optimale soit mise en œuvre dès la rentrée prochaine.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13770

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7482

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1347